

Plan d'épargne en fonds de libre passage

Se constituer peu à peu un patrimoine

Le plan d'épargne en fonds de libre passage vous permet de constituer en plusieurs années un patrimoine de façon systématique et simple.

Vos avantages

- Le plan d'épargne en fonds de libre passage vous permet d'obtenir à long terme un meilleur rendement qu'avec un compte de libre passage.
- Vous concluez un contrat de plan d'épargne en fonds de libre passage dont vous déterminez le montant régulier que vous souhaitez épargner. Nous nous occupons du reste.
- L'achat régulier de parts de fonds pour un même montant vous donne, en cas de fluctuation des cours, un prix moyen avantageux. Vous bénéficiez en outre de commissions d'émission moins élevées.
- Au besoin, vous pourrez à tout moment changer la stratégie de placement de votre plan d'épargne en fonds de libre passage ou acheter ou vendre des parts du fonds.

Fonctionnement du plan d'épargne en fonds de libre passage

Le plan d'épargne en fonds de libre passage est idéal si vous souhaitez constituer sur plusieurs années un patrimoine de façon systématique. Vous pourrez acquérir des parts de fonds à partir de 100 francs

et profiter ainsi des opportunités de rendement sur les marchés financiers internationaux. Vos paiements sont investis dans un ou plusieurs fonds.

Vous déterminez vous-même le montant de vos investissements et choisissez la manière dont ils sont investis à partir de quatre fonds de prévoyance. Vous déterminez vous-même le montant à investir toutes les deux semaines, tous les mois, trimestre, semestre ou année.

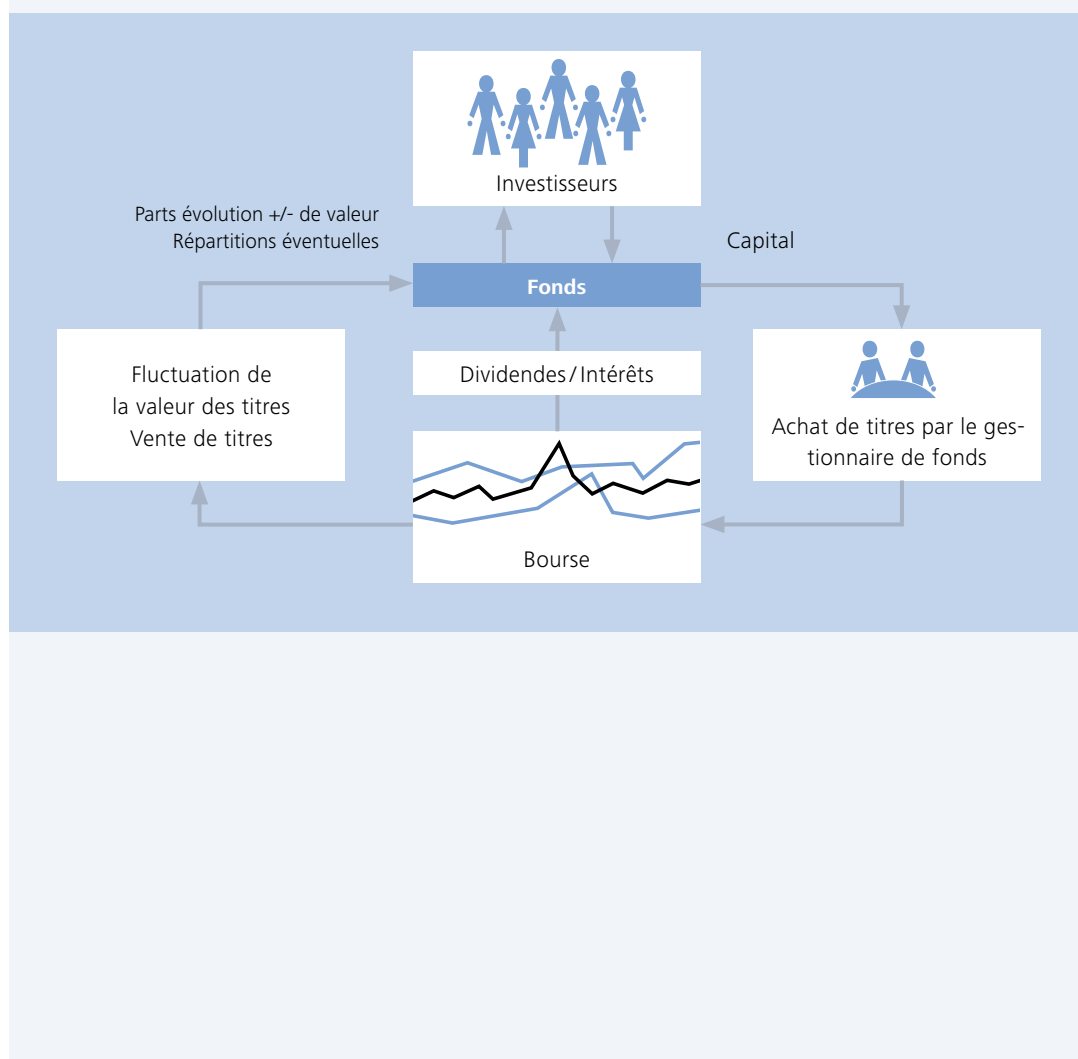
Les fonds de placement, votre solution idéale

Les fonds de placement possèdent plusieurs avantages. Ils vous offrent une forte diversification même pour de petites sommes de placement.

Qu'est-ce qu'un fonds de placement?

Un fonds de placement est un capital composé de dépôts plusieurs investisseurs différents. Selon le fonds, ce capital est investi par des experts en placement sur les marchés internationaux de titres sous la forme d'actions, d'obligations ou d'autres titres. Vous possédez des parts du fonds en fonction du montant de vos investissements. La valeur de ces parts est

déterminée par le cours des titres composant le patrimoine du fonds. Généralement, il est possible de racheter ou de revendre des parts de fonds à tout moment. Comme le capital du fonds est légalement considéré comme un patrimoine spécial, l'investisseur profite d'une meilleure protection.



Constitution avantageuse d'un patrimoine

Vous profitez de l'effet de cours moyen

Avec le plan d'épargne en fonds de placement de libre passage, vous pouvez acheter régulièrement des parts de fonds pour un même montant. Le nombre de parts achetées varie en fonction du cours des parts du fonds. Lorsque le cours est plus élevé, vous achetez moins de parts, et

inversement lorsque le cours est plus bas. Vous bénéficiez ainsi d'un cours moyen avantageux. En outre, en procédant à des versements réguliers, vous réduisez le risque d'investir à un moment défavorable.

Dans quels fonds de prévoyance est-il possible d'investir?

Objectif de placement Revenu:

Raiffeisen Pension Invest Futura Yield I
Quote-part d'actions: 10–35%
Catégorie I: Valeur 10'229'541

Objectif de placement Croissance:

Raiffeisen Pension Invest Futura Growth I
Quote-part d'actions: 50–80%
Catégorie I: Valeur 18'932'233

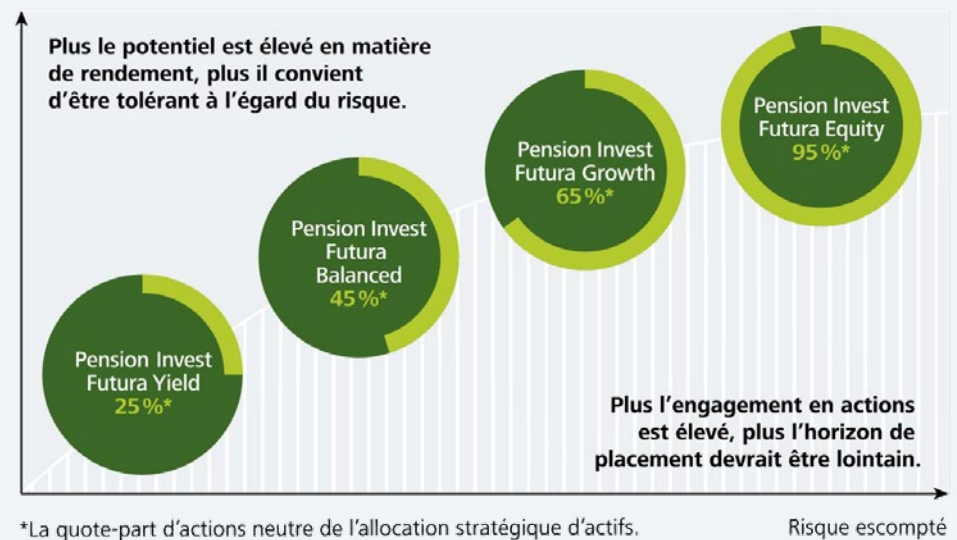
Objectif de placement Equilibre:

Raiffeisen Pension Invest Futura Balanced I
Quote-part d'actions: 30–50%
Catégorie I: Valeur 10'229'545

Objectif de placement Actions:

Raiffeisen Pension Invest Futura Equity I
Quote-part d'actions: 80–100 %
Catégorie I: Valeur 44'119'958

Rendement attendu



Renseignements/informations complémentaires

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

www.raiffeisen.ch/fondsprevoyance

Ceci ne constitue pas une offre

Les fonds mentionnés dans ce document sont des fonds de droit suisse. Les contenus publiés dans le présent document sont fournis uniquement à titre d'information et de publicité. Ils ne constituent donc pas une offre au sens juridique du terme, ni une invitation ou recommandation à l'achat ou la vente d'un instrument de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a ou 1156 CO. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants (par ex. le prospectus ou le contrat de fonds). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits mentionnés est limitée. Cette publication ne vise pas à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre des décisions en matière d'investissement. Les clients ne devraient effectuer des investissements dans les placements susmentionnés qu'après avoir reçu un conseil à la clientèle approprié et / ou examiné attentivement les prospectus de vente à valeur légale. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur. Les souscriptions sont réalisées uniquement sur la base du prospectus actuel ou du contrat de fonds ainsi que sur la base des «Informations essentielles pour l'investisseur» (Key Investor Information Documents, KIID), auxquels est joint le dernier rapport annuel ou semestriel. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, CH-9001 Saint-Gall, auprès de la Vontobel Asset Management AG, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich et auprès de Vontobel Fonds Services AG, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich (ci-après dénommés communément «Vontobel»).

Dégagement de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative prend toutes les mesures raisonnables pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas leur actualité, leur exactitude ni leur exhaustivité. Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) causés par la diffusion du présent document de conseil ou son contenu. Elles ne peuvent notamment être tenue pour responsable des pertes liées aux risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication ne résulte pas d'une analyse financière, et n'est donc pas soumise aux «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» telles que définies par l'Association suisse des banquiers (ASB).